



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Courriel : vernehmlassungen@estv.admin.ch

Fribourg, le 29 septembre 2020

Révision partielle de la TVA (développements futurs de la TVA) et de l'OTVA Réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 19 juin 2020 concernant l'objet noté en titre et vous informons que le canton de Fribourg est favorable à la révision proposée.

Le projet mis en consultation n'appelle pas de remarque particulière de notre part, sous réserve de son article 18 al. 3. Cette disposition devrait être formulée de manière claire et non équivoque, de telle sorte que, si une collectivité publique qualifie les fonds qu'elle a versés de subvention ou de contribution de droit public, cette qualification ne puisse pas être remise en cause par l'administration de la TVA.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat